

3 septembre 2019

Procès-verbal de la séance régulière du 3 septembre 2019 à 20 heures à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : Mme Vicky Lauzier
siège numéro 2 : M. Jean Collard
siège numéro 3 : M. Roger Collard
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Philippe Roy
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire M. Pierre Laflamme.

Était absent : aucun

Est également Mme Guylaine Bourgoïn, GMA directrice générale et secrétaire trésorière.

119-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Vicky Lauzier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

120-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 juillet 2019 soit adopté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 JUILLET 2019

épargne courant	632 634.07
épargne à terme régulier	81 480.96
avantage entreprise	386 495.55
TOTAL	1 100 610.58

CAISSE RECETTES AU 31 JUILLET 2019

TOTAL DES RECETTES	122 445.47
---------------------------	-------------------

3 septembre 2019

SITUATION FINANCIÈRE AU 24 AOÛT 2019

épargne courant	580 194.64
épargne à terme régulier	81 480.96
avantage entreprise	386 495.55
TOTAL	1 048 171.15

CAISSE RECETTES AU 31 AOÛT 2019

TOTAL DES RECETTES	14 029.60
---------------------------	------------------

121-19

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Roger Collard et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 75 781.47\$ pour le mois de juillet et la somme de 59 591.95\$ pour le mois d'août.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Juillet

COMPTES PAYÉS :	53 644.73\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>22 136.74\$</u>
	75 781.47\$

Août

COMPTES PAYÉS :	33 170.50\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>26 421.45\$</u>
	59 591.95\$

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel et annuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

122-19

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
241-02 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE
D'ACTON POUR USAGES COMPLÉMENTAIRES DANS UN
BÂTIMENT ACCESSOIRE À L'HABITATION OU SUR LE
TERRAIN DE L'HABITATION

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ACTON
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-D'ACTON**

Préambule

Attendu que le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton a adopté, le 11 juin 2002, le règlement de zonage numéro 241-02 ;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre, dans les zones à dominance agricole, les services de mécanique agricole en usage complémentaire à l'habitation ;

Attendu que le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1) ;

Attendu qu' un avis de motion a été donné par Jean Collard lors d'une séance du conseil tenue le 2 juillet 2019 ;

En conséquence, il est proposé par Vicky Lauzier et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 365-19 modifiant le règlement de zonage numéro 241-02 de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton ».

Article 2 Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

**Article 3 Conditions à l'exercice de certains usages
complémentaires dans un bâtiment accessoire à
l'habitation ou sur le terrain de l'habitation**

Le paragraphe c) de l'article 16.2.3.1 du règlement de zonage numéro 242-02 de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton est modifié par le remplacement des mots « d'un service d'entrepreneur ou de transport » par les mots « des services d'entrepreneurs, de transport ou de mécanique agricole ».

L'article 16.2.3.1 du règlement de zonage numéro 242-02 de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton est aussi modifié par

l'ajout, à la suite du paragraphe j), d'un paragraphe se lisant comme suit :

k) dans le cas d'un usage de services de mécanique agricole, le bâtiment accessoire dans lequel s'exerce l'usage complémentaire doit être situé à au moins 75 mètres de toute habitation voisine.

Article 4 Usages complémentaires autorisés dans un bâtiment accessoire à l'habitation ou sur le terrain de l'habitation

L'article 16.2.3.2 du règlement de zonage numéro 241-02 de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton est modifié par l'ajout, à la suite du paragraphe j), d'un paragraphe se lisant comme suit :

k) dans les zones à dominance agricole (préfixe 500) seulement, les services de mécanique agricole. Malgré le paragraphe a) de l'article 16.2.3.1, cet usage peut occuper une superficie au sol maximale de 450 mètres carrés.

Article 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À SAINT-NAZAIRE D'ACTON, LE _____
2019.**

Pierre Laflamme
Maire

Guylaine Bourgoin, GMA
Directrice générale et
secrétaire trésorière

Avis de motion donné le : 2 juillet 2019
Premier projet de règlement adopté le : 3 septembre 2019
Projet de règlement transmis à la MRC le : _____
Avis de l'assemblée publique de consultation donné le : _____
Assemblée publique tenue le : _____
Second projet de règlement adopté le : _____
Projet de règlement ou avis transmis à la MRC le : _____
Avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum donné le : _____
Règlement adopté le : _____
Règlement transmis à la MRC le : _____
Certificat de conformité délivré par la MRC le : _____
Entrée en vigueur le : _____
Avis d'entrée en vigueur donné le : _____

Note: Les articles 3 et 4 contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

123-19

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC PAR M. RICHARD TÉTREULT

ATTENDU QUE M. Richard Tétreault adresse une demande d'autorisation pour aliénation, lotissement et autorisation autre qu'agricole ;

ATTENDU QUE la demande concerne le lot numéro 1 958 686 afin de séparer la maison de la terre en conservant une superficie résidentielle de 6887 m² plutôt que 5000 m² afin de conserver tous les bâtiments avec la maison.;

ATTENDU QUE le projet est jugé conforme à la réglementation municipale en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal appuie la demande d'autorisation pour aliénation, lotissement, et autorisation autre qu'agricole adressée à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec par M. Richard Tétreault.

124-19

ASPHALTE 12^{ÈME} RANG SUD

Pour donner suite à notre demande d'organiser une rencontre avec des représentants de la municipalité de Wickham, nous avons reçu un choix de date pour celle-ci.

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité de rencontrer les élus de la municipalité de Wickham le 18 septembre prochain à 19 heures au sujet d'une entente pour effectuer des travaux d'asphalte dans le 12^{ième} rang sud.

Les conseillers Jean Collard et Roger Collard se retirent de leur siège et de la salle à 20h15 pour la discussion du point suivant.

125-19

DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE MME HEIDI VINCENT

Un nouveau document est remis aux élus sur des lignes directrices pour l'encadrement des activités de biométhanisation ainsi qu'une copie de plan avec des mesures sur un lot situé dans le 10^{ième} rang est.

Le conseil municipal demande à Mme Vincent qu'un document modifié soit déposé à la Municipalité considérant que leur projet pourrait se réaliser sur un autre terrain qu'au 380 rue Principale.

Il est proposé par Vicky Lauzier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal mandate M. Serge Dupont, urbaniste à la MRC d'Acton pour préparer un projet de règlement modifiant le règlement de zonage actuel afin de permettre la réalisation de ce projet. Aussi prévoir que les bureaux, les laboratoires, le garage de mécanique, les locaux administratifs soient permis dans la zone 509 ainsi que pour permettre les industries légères.

Une rencontre est à prévoir avec les élus afin de recevoir les informations pour assurer un suivi du projet et du nouvel emplacement ainsi qu'une deuxième rencontre avec les citoyens.

Les conseillers Jean Collard et Roger Collard reprennent leur siège à 20h35.

126-19

DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE CLUB DE 3 & 4 ROUES JOHNSON INC.

Lecture de la demande du Club 3 & 4 roues comté Johnson inc. en date du 12 août dernier, demandant l'autorisation de la municipalité pour les droits de traverse en véhicules tout-terrain sur certaines rues, routes et rangs établis par un tracé de leurs sentiers hivernaux.

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la demande de droits de passage de Club 3 & 4 roues comté Johnson inc. pour la saison 2019-2020.

127-19

RECETTE D'ABRASIF

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal demande des soumissions à Germain Blanchard Ltée, DPS Transport de Saint-Théodore d'Acton et Sylvain Girard de Ste-Hélène pour une recette d'abrasif de 400 tonnes pour la prochaine saison.

Le mélange doit être fait de 40% de pierre concassée de 5 mm, avec 30% de sable abrasif et de 30% de sel.

Les soumissions seront ouvertes le 7 octobre à compter de 20 heures à la séance régulière du conseil municipal.

La livraison des matériaux devra se faire avant le 18 octobre prochain sur le terrain municipal au 750 rue des Loisirs.

128-19

DEMANDE DE COMMANDITE DE LA FABRIQUE SAINT-NAZAIRE POUR LE 125^E DE SA FONDATION

La Fabrique de Saint-Nazaire d'Acton fête son 125^{ième} anniversaire de sa fondation le 8 septembre prochain.

Il nous adresse une demande de commandite afin de les appuyer dans leur démarche.

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accorde un montant de 250\$ afin de les appuyer dans leur organisation de leur évènement.

129-19

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LOISIRS SPORT MONTÉRÉGIE LE 19 SEPTEMBRE PROCHAIN

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal autorise l'inscription de deux élus pour assister à l'assemblée générale annuelle de LSP le 19 septembre prochain à Longueuil. Les élus procéderont à leur inscription.

130-19

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2020 DE THERRIEN, COUTURE, AVOCATS

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton une offre de services professionnels pour l'année 2020;

ATTENDU que cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Fafard et résolu:

QUE la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. pour l'année 2020.

131-19

PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

CONSIDÉRANT que l'édition 2019 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 19 au 27 octobre;

CONSIDÉRANT que la *Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton* juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des

alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la *Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton* proclame la semaine du 19 au 27 octobre 2019 "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

132-19

DEMANDE FINANCIÈRE POUR PROJET DE FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter un projet dans le cadre du projet de Fonds de soutien aux projets structurants pour l'année 2019.

Le projet est présenté par la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton considérant qu'elle gère elle-même ses infrastructures en loisirs. L'aide financière de ce programme contribuera à l'amélioration de nos équipements de loisirs tout en assurant la sécurité et l'accessibilité, pour compléter le parc d'exerciseurs et pour procéder à l'achat d'un téléviseur pour la bibliothèque municipale afin d'offrir différents services à la population.

Madame Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et secrétaire trésorière est autorisée à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce projet.

133-19

DEMANDE DU PROJET BIBLIO-JEUX POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Demande de Mme Maryse Pelland, responsable de notre bibliothèque municipale afin d'implanter un nouveau projet de Biblio-Jeux.

Ce projet est un service pour stimuler le langage des enfants âgés entre 6 mois et 6 ans. Le but est d'outiller les parents à appliquer des stratégies efficaces de stimulation du langage au quotidien.

Afin d'adhérer à ce projet une entente doit être signée avec l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ).

La cotisation annuelle de base est de 150\$ pour les membres de l'ABPQ et une cotisation annuelle par habitant de 0,007\$ par habitant.

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton décide d'adhérer à ce programme et que Mme Guylaine Bourgoin, GMA, directrice générale et secrétaire trésorière est nommée pour signer l'entente requise avec l'Association des bibliothèques publiques du Québec.

134-19

DEMANDE D'EXPERTISE POUR RÉPARATION DU PONCEAU DANS LE CHEMIN SAINT-HYACINTHE

Il est proposé par Vicky Lauzier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal désire demander une expertise pour la réparation du ponceau dans le chemin Saint-Hyacinthe à la firme d'ingénieurs qui est mandaté pour travailler dans les dossiers cours d'eau de la MRC d'Acton.

La demande sera de faire le calcul pour le débit d'eau et le diamètre du ponceau ainsi que d'autres données nécessaires pour le remplacement du ponceau.

RAPPORTS

- Guylaine Bourgoin : camp de jour

Il est suggéré de faire un sondage aux parents sur le déroulement du camp de jour 2019.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Lettre de M. Samuel Benoit concernant la renonciation au dépôt d'une demande de conciliation au Ministère des Affaires Municipales suite au projet d'élevage porcin ;
- courriel de la MRC des Maskoutains ayant pour objet la vaccination antigrippale en milieu rural 2019 ;
- article du journal La Pensée du 28 août 2019 concernant la taxe sur l'essence ;
- bulletin MMQ ayant un article concernant les clapets anti retour ainsi qu'un article concernant les courriels frauduleux ;

- avis important aux municipalités concernant le plan municipal de sécurité civile ainsi que les liens pour être prêt le 9 novembre 2019 ;
- communiqué de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains concernant les dimensions maximales pour les remorques aux écocentres ;
- avis public concernant la demande de permis en vue d'un projet d'élevage porcin situé dans le 10^e rang Est à Saint-Nazaire-d'Acton ;
- courriel de l'ADMQ ayant pour objet le colloque de zone ADMQ 2019 ;
- courriel de la Commission Scolaire de Saint-Hyacinthe concernant les horaires des écoles 2019-2020 ;
- extrait du procès-verbal de la session régulière tenue le 2 juillet 2019 concernant la demande de modification du règlement de zonage de Mme Heidi Vincent ;
- lettre du Centre Intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est ayant pour objet le matériel d'information du Ministère de la Santé et des Services sociaux au sujet de la pédiculose, la rage de la chauve-souris, la chaleur accablante et sur les maladies transmises par les moustiques et les tiques ;
- lettre de la Commission de protection du territoire agricole Québec (CPTAQ) adressée à la Fédération de l'UPA de la Montérégie concernant le dossier 424422 ;
- lettre de la Commission de protection du territoire agricole Québec (CPTAQ) adressée à la MRC d'Acton concernant le dossier 424422 ;
- compte rendu de la demande et orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole Québec (CPTAQ) concernant le dossier 424155 ;
- lettre de la CNESST ayant pour objet la déclaration annuelle en matière d'équité salariale ;
- sondage de Statistique Canada et l'enquête sur les postes vacants et les salaires ;
- lettre de la Fédération Québécoise des Municipalités ayant pour objet la déclaration d'élection au conseil d'administration de la FQM ;
- lettre de la MMQ ayant pour objet la ristourne 2018 de la MMQ ;
- communiqué de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Nazaire d'Acton concernant son diner-bénéfice du 125^e ;
- carte de remerciement de l'école Saint-Nazaire pour de don pour la réparation des jeux du parc-école ;
- bilan de l'activité du don d'arbres 2019 ;
- lettre de Kemira ayant pour objet la facturation par courriel ;
- entente entre la Municipalité et Mme Catherine Duchesneau pour l'utilisation de l'électricité pour la réserve d'eau utilisée par notre service incendie ;
- entente entre la Municipalité et Ferme M.R. Chagnon inc. pour l'utilisation d'une réserve d'eau pour le service incendie ;
- changement d'adresse postale de Cauca ;
- fusion d'Équipement Sanitaire Cherbourg et Superior Sany Solutions et changement d'adresse ;
- changement d'adresse postale d'Air Liquide.

VARIA

M. Eric Benoit, coordonnateur des travaux publics est présent afin de rencontrer tous les élus.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

135-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 heures 35.

Pierre Laflamme
Maire

Guylaine Bourgoïn, GMA
Directrice générale et
secrétaire trésorière